

RAPPORT N° 92/2-23  
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION  
DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE DU CHEMIN DE LA COMETE A SAINT-FRANCOIS**

La Municipalité envisage de réaliser une première tranche de travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone du Chemin de la Comète à Saint-François.

Les travaux comprennent la pose d'une canalisation de diamètre 150 mm sur une longueur d'environ 700 m, l'itinéraire empruntant la R.D. 43 sur environ 150 m et le Chemin de la Comète sur environ 550 m.

L'opération est estimée à 800 000 F.

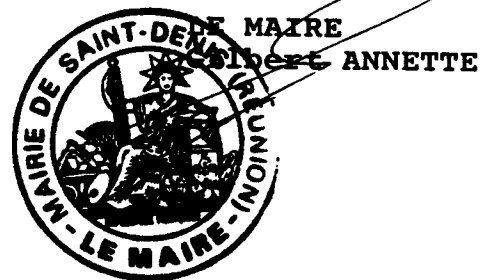
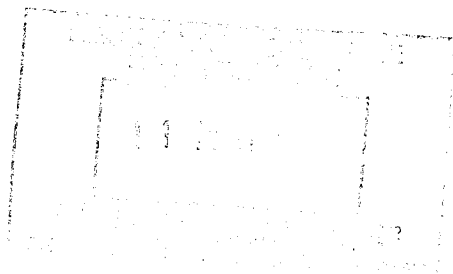
Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903-100 / Article 233-014 du Budget de 1992.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet,
- de m'autoriser :

- \* à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- \* à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des sommes inscrites au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/2-23  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

**OBJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION  
DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE DU CHEMIN DE LA COMETE A SAINT-FRANCOIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-23 du Maire ;

Vu le rapport de Edith NALEM, Conseillère Municipale, Adjointe Spéciale de Saint-François, présenté au nom des Commissions Environnement, et Travaux et Appels d'Offres ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réalisation des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable du Chemin de la Comète à Saint-François (coût de l'opération estimé à 800 000 F / crédits prévus au Chapitre 903-100 / Article 233-014 du Budget de 1992).

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire :

- à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des sommes inscrites au Budget.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE